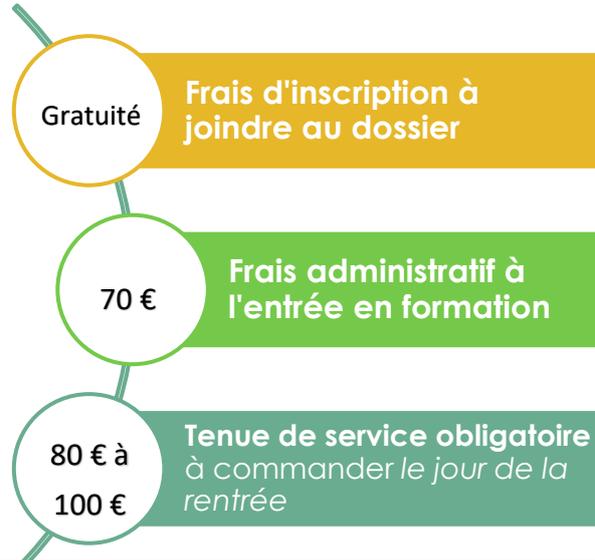
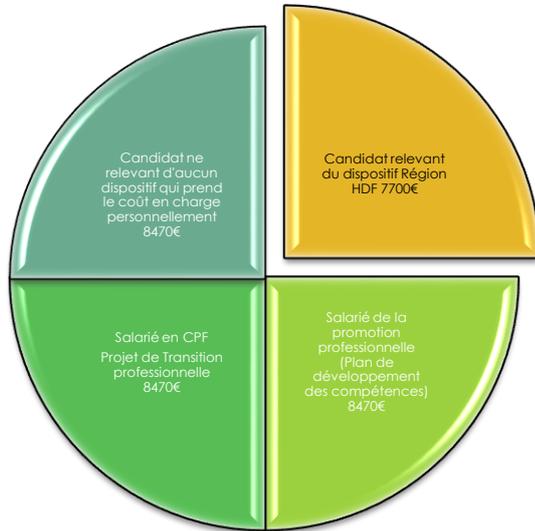


COÛT DE LA FORMATION en cursus complet

COÛTS PEDAGOGIQUES*

COÛTS ANNEXES



FINANCEMENT DE LA FORMATION : La situation administrative retenue sera celle prise en compte lors du dépôt du dossier conformément au cadre d'intervention relatif au financement par la région HDF

ENGAGEMENT

- Je m'engage à acquitter en totalité le coût de formation restant à ma charge, après déduction des aides extérieures ⁽⁴⁾ définitivement acquises et versées directement à l'IFAS du Groupe AHNAC
- J'accepte sans réserve l'arrêté du 7 avril 2020 régissant l'admission en formation A.S. joint au dossier et j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce dossier.
- J'accepte que mes résultats d'admission soient publiés sur le site de l'IFAS.

Le : ___ / ___ / _____

SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le : ___ / ___ / _____

SIGNATURE du représentant légal pour les moins de 18 ans à la rentrée de janvier 2022 »

Financements extérieurs possibles du coût pédagogique :

- Employeur (Promotion professionnelle), • TRANSITIONS PRO, UNIFAF, FAFSEA, AMNH, etc.
- Région Hauts-de-France : P.S.P. Demandeur d'emploi ou en contrat aidé et P.S.P. Jeunes en poursuite d'études
- Cofinancement Pôle Emploi Nord Pas-de-Calais Picardie et Union Européenne
- Conseil départemental PLIE (Plan Local d'Insertion à l'Emploi)

Rémunération assurée par la Région HDF pendant la formation :

- Bourses d'études sanitaires et sociales : <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr/sub/login-tiers.sub>
- Rémunération de la formation professionnelle : ASP <https://www.asp-public.fr/formation-0>

Le centre de formation est responsable du traitement. Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'organisation de l'admission pour la rentrée de janvier 2022. Les destinataires des données sont : les IFAS et l'A.R.S.
Depuis la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à contactC2F@ahnac.com

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER
Sous pochette plastifiée

TOUT DOSSIER DEPOSÉ APRES LA DATE DE CLOTURE D'INSCRIPTION NE SERA PAS RETENU !

Les dossiers ne seront pas vérifiés lors du dépôt.

1. Curriculum Vitae actualisé ○
2. Lettre de motivation manuscrite ○
3. Document manuscrit relatant au choix : ○
 - Situation personnelle vécue
 - Situation professionnelle vécue
 - Projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (ce document n'excède pas 2 pages, soit 1 recto-verso, soit 2 recto)
4. Document justifiant de votre situation (page 2) : ○
 - La copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
Diplôme étranger, joindre une attestation de comparabilité émanant du Centre ENIC-NARIC France, 1 avenue Léon Journault - 92318 SEVRES CEDEX - ☎ 01 45 07 60 00 - Mail : enic-naric@ciep.fr
 - La copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
 - Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur ou des employeurs
 - Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation
 - Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
5. Pièce d'identité en cours de validité recto-verso (sur la même page d'une feuille A4 - carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour) ○
6. Attestations de droits à l'assurance maladie ○
7. Certificats médicaux (documents originaux) possibilité de faire compléter le certificat médical pré-rempli joint au dossier d'admission <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/liste-des-medecins-agrees-en-hauts-de-france> ○
 - Etabli par un médecin agréé : attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'aide-soignant (le médecin agréé peut aussi justifier de la vaccination) OBLIGATOIRE
 - Etabli par votre médecin traitant : attestant que le candidat remplit les obligations d'immunisation et de vaccination et d'un calendrier vaccinal compatible avec la mise en stage (obligation de consulter le médecin agréé)
8. 1 photo d'identité couleur (noter au verso votre nom et prénom) ○
9. Pour les salariés en CDI : Mobilisation du CPF Compte Personnel de Formation _____ euros mobilisés (document à télécharger depuis <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public>) ○
10. Avis de situation Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi ○

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter au concours d'entrée.

4/4

↓ SPECIFIQUEMENT POUR LES ELEVES INFIRMIERS ET LES ASHQ ET LES ASH ↓

1. Attestation justifiant que le candidat a suivi une 1^e année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en 2^e année. ○
2. Concernant les Agents des Services Hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service ○
 - Certificat(s) de travail justifiant d'au moins 6 mois de fonction en cette qualité (ASHQ) et d'au moins 1 an (Agent de service) en équivalent temps plein
(Conformément à l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès.)



LES DOCUMENTS PHOTOCOPIÉS SERONT CERTIFIÉS SUR L'HONNEUR PAR
LE CANDIDAT en mentionnant : « Conforme à l'original »